

TRIBUNE

LE JOURNAL DU PLR VAUDOIS | N° 4 | MERCREDI 26 AVRIL 2023

SOMMAIRE

Édito – Mibé – Ils ont dit	2
Message du vice-président	3
Politique fédérale	4-5
Trois questions à 6 nouveaux députés	6-7
Politique agricole	8
Les députés en action	9
Parcours éducatif – Dans le monde	14-15
Élections fédérales 2023	16

RELATIONS CANTON-COMMUNES une avancée majeure



POLITIQUE FÉDÉRALE
Une diplomatie parlementaire engagée
Page 5



COUP DE GUEULE
Les bien-pensants, ça ne colle pas avec moi
Page 11



JLRV
L'apprentissage : une voie d'avenir
Page 12

OPINION
Les avantages de la géothermie
Page 13



L'État de Vaud, l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises ont conclu un accord global qui couvre notamment la péréquation, la facture policière et la participation à la cohésion sociale. Ceci permet d'apaiser les relations institutionnelles et est une victoire d'étape pour les communes, les faitières et le canton sur un sujet ô combien compliqué. Page 10

CREDIT SUISSE : Le LEADER- SHIP DÉCISIF De KKS

par Christopher Ulmer,
secrétaire général PLR Vaud

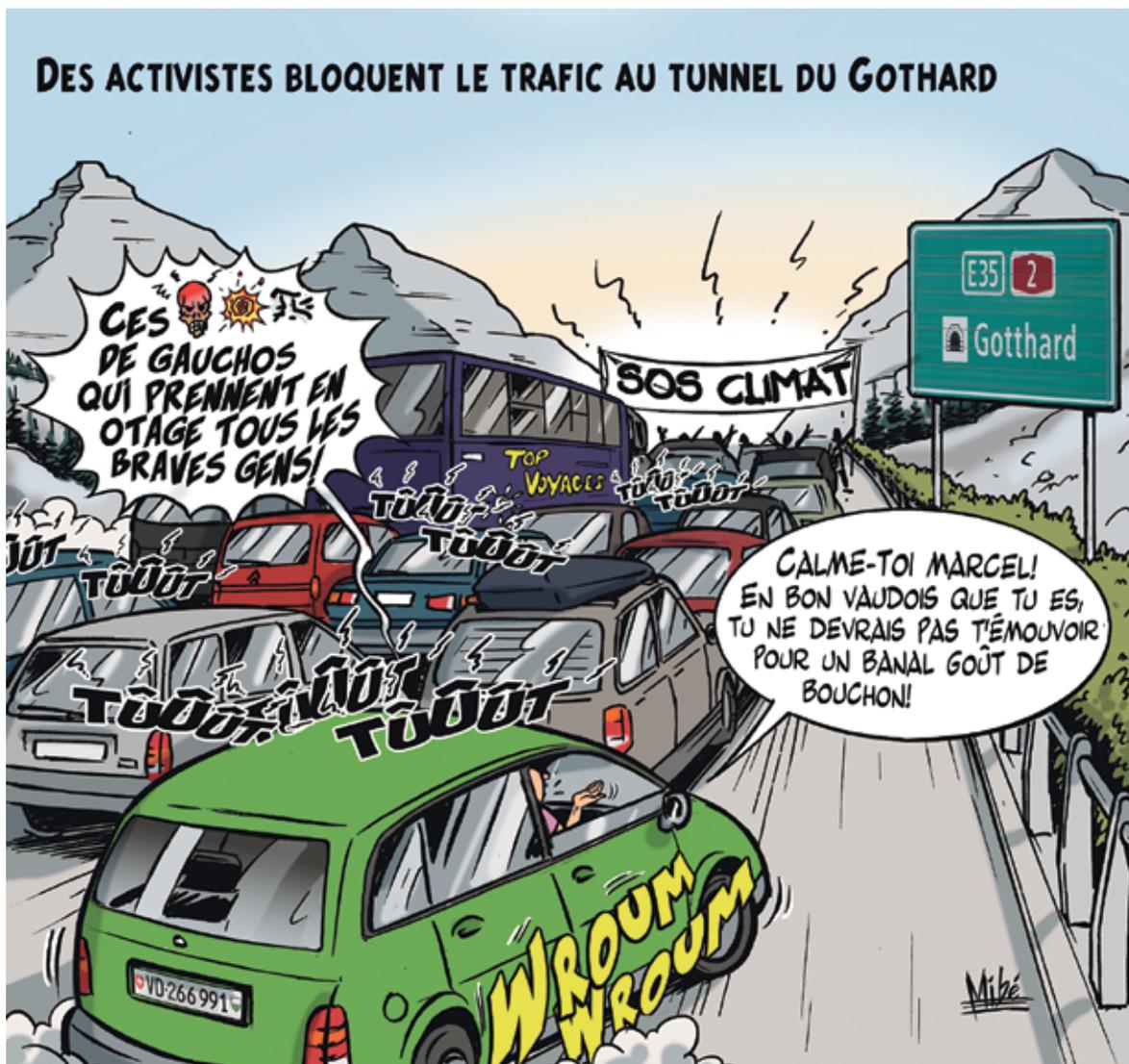
Les choix difficiles mais courageux pris par le Conseil fédéral, sous la houlette de la ministre des finances Karin Keller-Sutter, ont été décisifs pour garantir la stabilité économique de notre pays. Avec calme et détermination, KKS a mis toutes ses compétences et son énergie pour sauver ce qui pouvait encore l'être.

De plus, et contrairement à ce que veulent faire croire nos amis de gauche, pas un centime d'argent public n'a été dépensé pour ce rachat de Credit Suisse par UBS.

Évidemment, tout n'est pas parfait. Et tout n'est pas réglé. Néanmoins, ne pas agir rapidement aurait entraîné des conséquences catastrophiques pour de nombreux citoyens et PME de ce pays ainsi que pour le système bancaire helvétique et international dans son ensemble.

Rappelons ici que les actions rapides de KKS ont été saluées à Washington lors de l'assemblée de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Un avis partagé par Jean Studer, actuel président de la Banque cantonale neuchâteloise et ancien poids lourd du Parti socialiste à Berne, pour qui les décisions du Conseil fédéral ont permis d'éviter « une grave crise économique mondiale ». Même la RTS, qui n'est pourtant pas réputée pour tresser des louanges à la droite, relevait récemment la « capacité de travail phénoménale » de notre conseillère fédérale.

On dit que les crises font et défont les leaders. Avec KKS, la Suisse, sa place financière et son économie bénéficient d'une vraie leader. Soyons-en fiers. Peu de pays peuvent en dire autant.



INFORMATION

Notre rédactrice en cheffe Fabienne Guignard est toujours en convalescence. Elle vous remercie pour vos messages de soutien. En attendant son prochain retour, certaines rubriques habituelles ne sont pas présentes.

ILS ONT DIT



**FLORENCE
BETTSCHART-NARBEL**

« Quand on gagne des élections comme l'an dernier, cela motive encore plus. On le sent aussi dans nos sections locales lors des élections complémentaires municipales, où il y a eu une grosse mobilisation des troupes. »



**PIERRE-FRANÇOIS
MOTTIER**

« Des grands prédateurs qui se permettent de venir jusqu'à dans des fermes? Ce n'est plus possible. J'encourage le Conseil d'État à prendre des mesures. »

UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DONT NOUS DEVONS TIRER DES ENSEIGNEMENTS POUR NOS PROCHAINS ENGAGEMENTS !

par Alexandre Berthoud,
conseiller national,
vice-président du PLR Vaud

Réunies le lendemain du week-end de Pâques, les Chambres fédérales ont eu l'opportunité de se saisir du dossier lié à la reprise de Credit Suisse par UBS à l'occasion d'une session extraordinaire. En moins de quarante-huit heures, cette dernière a fait émerger et a créé de nombreuses divisions au sein des partis gouvernementaux et aucune majorité au Conseil national n'a été trouvée afin de soutenir l'action du Conseil fédéral. Une alliance UDC-PS-Verts s'est constituée – choix hautement politique à quelques mois des élections fédérales – qui a refusé de valider les garanties de la Confédération pour soutenir le rachat de Suisse par UBS.

Un tel refus de la part notamment de deux partis gouvernementaux – disposant d'une majorité tant au Conseil fédéral qu'à la délégation des finances – est incompréhensible. En effet, si ceux-ci trouvaient que les garanties ne pouvaient être accordées, ils auraient dû les refuser directement au sein du Conseil fédéral; ou au plus tard lors du vote de la délégation des finances. Il est également à rappeler que l'un de ces partis avait été aux commandes du Département fédéral des finances de 2016 à 2022 et n'avait pas jugé nécessaire de s'intéresser à la situation de Credit Suisse, pourtant fragile depuis quelques années. Ce refus marque une rupture de confiance en nos institutions en particulier lors de décisions urgentes et se résume en un choix irresponsable de la part de partis gouvernementaux. En outre, il ébranle également la crédibilité



du Conseil fédéral, tant dans notre pays qu'à l'international. En effet, le Conseil fédéral a dû agir dans l'urgence pour sauver Credit Suisse et éviter une crise financière et économique majeure pour notre pays et pour l'Europe.

Cette situation me laisse particulièrement songeur au temps des crises actuelles. Effectivement, notre Parlement vient de vivre sa deuxième session extraordinaire de la législature, trois ans après celle de 2020 liée au Covid, démontrant une sollicitation particulière de nos institutions. Ce refus risque de laisser des traces et pourrait nuire aux prochaines décisions urgentes que devront prendre nos autorités.

Le Groupe PLR aux Chambres fédérales a décidé d'assumer et de soutenir la décision juste et courageuse du Conseil fédéral, qui a permis d'éviter une lourde crise financière qui aurait ébranlé de manière importante notre pays et son marché financier. Nous ne connaissons pas à ce jour le nombre d'emplois qui

ont été sauvés par la reprise de Credit Suisse par UBS.

Un des principaux enseignements que nous pouvons tirer de cette session extraordinaire est de toujours évaluer et de connaître le soutien politique dont nous disposons, y compris en situation d'urgence.

Lors des prochains votes et discussions sur cette reprise, j'aurai à cœur, en tant que conseiller national PLR, de soutenir toute proposition en faveur de nos emplois, de nos PME et garantissant le pouvoir d'achat des habitants de notre pays.

Un tel refus de la part notamment de deux partis gouvernementaux – disposant d'une majorité tant au Conseil fédéral qu'à la délégation des finances – est incompréhensible.

Pour votre publicité dans

TRIBUNE

urbanic
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21 - 1008 Prilly - info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

Les énergies renouvelables, Moteur de notre indépendance

par Jacqueline de Quattro,
conseillère nationale PLR Vaud

Cet hiver, nous avons eu de la chance. Les centrales de secours n'ont pas dû être mises en service, les réserves hydrauliques n'ont pas été sollicitées. Les températures ont été clémentes et chacun a appris à économiser. Au moins un peu. Profitons-en pour préparer l'avenir.

La campagne de sensibilisation aux économies d'énergie lancée par le Conseil fédéral a eu des effets contrastés. L'objectif d'une baisse de 15 % pour le gaz a été dépassé. Par contre, la réduction de 10 % de la consommation d'électricité n'a pas été atteinte, même si elle a diminué de 4 % entre octobre et mars dernier. Des efforts doivent encore être faits, si la Suisse veut garantir son autonomie.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les décisions du Parlement fédéral, qui a choisi de booster les énergies renouvelables dans la loi sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Il a procédé à des pesées d'intérêts, qui ont abouti à des compromis bien helvétiques. Ainsi, les grandes installations hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes et de pompage-turbinage pourront être construites plus facilement. Désormais considérée d'intérêt national, leur réalisation primera sur la protection de la nature ou du paysage.

Ces mesures constituent une base indispensable pour assurer un approvisionnement énergétique durable et indigène. Contrairement à ce que certains milieux prétendent, les études confirment que notre pays a un potentiel suffisant pour s'approvisionner en énergies vertes. Aujourd'hui, notre indépendance énergétique atteint à peine 30 %. En comparaison, notre autosuffisance alimentaire, souvent jugée insuffisante, s'élève à près de 60 %.

Il reste encore des divergences à éliminer entre les deux Chambres. C'est l'occasion d'améliorer la loi et de trouver des solutions susceptibles de réunir une majorité sur les points encore contestés. L'objectif est d'éviter qu'un référendum ne vienne bloquer ces avancées.

L'éolien connaît aussi un « *second souffle* ». Le National a adopté une loi urgente pour accélérer la construction d'une dizaine de parcs éoliens en Suisse. Le texte prévoit que, dès que le plan partiel d'affectation



est approuvé, les opposants ne pourront plus recourir au Tribunal fédéral. C'est la justice cantonale qui tranchera définitivement. Cette nouvelle procédure permettra de gagner trois à quatre ans. Cette modification devrait permettre de débloquer plusieurs parcs vaudois qui attendent depuis des années.

Et pourquoi pas le nucléaire ? Quand les technologies seront mûres. Elles ne le seront pas pour l'hiver prochain. Pour le moment, aucune entreprise électrique ne veut se lancer dans une nouvelle aventure nucléaire en raison des coûts trop élevés, de la problématique non résolue des déchets radioactifs et de l'acceptation populaire difficile. Mais gardons l'esprit ouvert et n'excluons aucune technologie.

Commençons donc par booster ce que nous avons, si nous voulons éviter des pénuries durant les hivers à venir et consolider notre indépendance.

Ainsi, les grandes installations hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes et de pompage-turbinage pourront être construites plus facilement. Désormais considérée d'intérêt national, leur réalisation primera sur la protection de la nature ou du paysage.

PARLEMENT FÉDÉRAL : UNE DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ENGAGÉE

par Laurent Wehrli,
conseiller national PLR Vaud

Même si la diplomatie est traditionnellement une affaire de l'Exécutif, le Parlement suisse assume de nombreuses actions diplomatiques. Elles sont complémentaires et renforcent la présence et la reconnaissance de la Suisse dans le concert mondial.

Le Parlement suisse a une activité assurée dans la diplomatie parlementaire. Il le fait dans les instances internationales comme l'Union interparlementaire (UIP), l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; aussi dans les délégations bilatérales avec les instances comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Comité parlementaire de l'Association européenne de libre-échange et chargée des relations avec le Parlement européen (AELE-UE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou encore Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN). Dans ce cadre formel, il convient aussi de mentionner les délégations avec les Parlements des pays voisins: Allemagne, Autriche, France, Italie et Liechtenstein.

Plusieurs PLR romands y sont actifs, dont la genevoise Simone de Montmolin (Parlement français), la fribourgeoise Johana Gapany (UIP), les neuchâtelois Philippe Bauer (APF) et Damien Cottier (Conseil de l'Europe) et les vaudois Olivier Français (Conseil de l'Europe et Parlement français) et Laurent Wehrli (UIP avec la présidence de la Commission mondiale des relations avec l'ONU et l'APF avec les présidences de la Commission mondiale Éducation, Communication et Culture ainsi que celle du Réseau Pandémies).



L'Union interparlementaire (UIP) est plus ancienne que toute organisation des États du monde (Société des Nations, ONU), puisqu'elle a été créée en 1889 à Genève, où elle a toujours son siège international. Elle réunit 178 Parlements membres et 14 membres associés. Elle est l'instance même de la diplomatie parlementaire et assure un suivi attentif des parlementaires menacés, violents, arrêtés voire tués dans l'accomplissement de leur mandat. Elle est également active dans la promotion de la paix, de la démocratie et du développement durable dans le monde. C'est dans ce cadre unique qu'ont lieu actuellement des discussions entre des délégations parlementaires israéliennes et palestiniennes, ou aussi entre les deux entités de Chypre. Tout en demeurant modeste sur les résultats, il convient de saluer ces rares occasions de discussions officielles entre des parties opposées, selon l'adage qu'il est toujours préférable pour atteindre la Paix de maintenir des possibilités de dialogue.

Par ailleurs, le Parlement dispose de nombreux intergroupes liés aux parlements d'autres pays. Ces intergroupes n'ont pas le caractère formel des délégations précitées, mais permettent aux parlementaires intéressés de suivre de plus près les politiques conduites et d'entretenir des liens avec leurs collègues parlementaires de ces pays. Ces échanges sont utiles pour renforcer les connaissances et pouvoir ainsi intervenir de manière plus appropriée.

TRAVAIL PARLEMENTAIRE

À ces relations, s'ajoute le travail législatif et parlementaire sur des objets liés à la diplomatie: budget notamment ceux des structures fédérales en charge des relations internationales ainsi que les montants pour l'aide au développement et à la coopération, adoption des rapports annuels, adoption des Accords internationaux que le Conseil fédéral propose de ratifier, élaboration d'interventions parlementaires (motions, postulats, interpellations, questions).

La diplomatie parlementaire suisse est donc bien active et engagée au profit de la responsabilité particulière de notre pays dans le monde, en bonne complémentarité du rôle du Conseil fédéral et de l'administration dans les relations internationales.

C'est dans ce cadre unique qu'ont lieu actuellement des discussions entre des délégations parlementaires israéliennes et palestiniennes, ou aussi entre les deux entités de Chypre.

GRAND CONSEIL : PREMIÈRES IMPRESSIONS APRÈS HUIT MOIS

La fin de la première année de législature approche. Nous en avons profité pour poser quelques questions à nos nouveaux députés.

1. Dans quelles commissions es-tu entré ?
2. Quelles sont tes premières impressions du Grand Conseil après huit mois en fonction ?
3. Sur quoi veux-tu t'engager pour la suite de la législature ?



GREGORY BOVAY Riviera

1. J'ai la chance de siéger dans la Commission thématique de l'environnement et de l'énergie ainsi que dans celle des affaires juridiques.
2. Siéger au Grand Conseil est une fierté mais avant tout une grande responsabilité. Je m'y sens bien notamment grâce au bon esprit d'équipe qui règne sein du Groupe PLR. Ces premiers mois ont également été un apprentissage pour bien comprendre les rouages d'une telle autorité mais dorénavant

je me sens à l'aise pour être toujours plus actif et prendre des initiatives.

3. Je souhaite être une force de proposition précisément dans les commissions thématiques dans lesquelles je siégerai. Par exemple, la prochaine révision de la loi sur l'énergie sera un dossier très important de cette législature. Je travaillerai en sorte que la loi réponde aux défis actuels et futurs tout en prenant en considération les préoccupations et les réalités du quotidien de la population.



MONIQUE HOFSTETTER Gros-de-Vaud

1. • La CIDROPOL: traite avant tout des motions concernant le fonctionnement des institutions et élabore des projets de lois. Elle examine également des sujets liés aux droits politiques et à leur législation.
• La CTAS: traite des problématiques liées aux assurances sociales, à l'action sociale, à la politique sociale de la famille ou encore à l'approche

sociale de l'enfance ainsi que de la jeunesse.

2. Beaucoup de plaisir. Un certain temps d'adaptation est nécessaire. Plus j'avance, plus je constate qu'il faudra faire des choix car on ne peut pas être à la pointe dans tous les domaines. Ce qui me chagrinerait, c'est ce manque de respect que certains députés peuvent avoir envers leurs confrères. Le débat

gauche-droite doit avoir lieu mais ce n'est pas de cette façon que le travail en ressort meilleur.

3. La défense des communes et l'aménagement du territoire sont des sujets qui me tiennent à cœur. La formation duale qui doit être revalorisée et la transition énergétique sont des thèmes qui m'interpellent et qui doivent être traités avec clairvoyance.



CHARLES MONOD Lavaux-Oron

1. Je siégerai à la commission thématique des systèmes d'information ainsi qu'à la commission thématique des affaires extérieures.
2. Difficile de ne pas tomber sous le charme d'un tel endroit, j'ai été agréablement surpris par l'organisation du Parlement, notamment par le professionnalisme et l'efficacité des collaborateurs qui assurent le bon fonctionnement, du Grand Conseil en général et du Groupe

PLR en particulier, tout est organisé, rien n'est improvisé. Grâce à ce cadre unique, les députés peuvent entièrement se consacrer à leur mission.

Concernant les débats en plénum, j'ai été étonné par l'ampleur du fossé qui sépare la gauche de la droite de l'hémicycle et de l'énergie perdue dans certains débats stériles.

3. En tant que membre d'un exécutif communal, je connais les difficultés que

rencontrent au quotidien les communes et souhaite m'engager pour retrouver un certain équilibre entre le canton et les communes afin que celles-ci puissent bénéficier d'une meilleure autonomie, notamment en matière financière.

Je souhaite également m'engager afin que l'on mette rapidement en place de véritables mesures d'incitation permettant à tous les citoyens du canton de devenir de vrais acteurs de la transition énergétique.

TROIS QUESTIONS À SIX NOUVEAUX DÉPUTÉS



THIERRY SCHNEITER

Broye-Vully

1. Je suis nommé à la commission des pétitions pour la législature. Une commission extrêmement intéressante au point de vue humain, car cette commission permet de se rendre compte des vrais problèmes liés à la vie quotidienne de nos citoyens.

Il m'est également donné de siéger dans les commissions suivantes :

- EMPD Construction centrale de chauffe utilisant l'eau du lac.
- EMPD Accordant un crédit d'investissement ainsi qu'un crédit d'étude rela-

tifs à la construction de la future école professionnelle de Payerne.

- C. Labouchère – Étude sur les Indications d'émissions de CO₂.
- Rapport du CE au GC, postulat F. Borloz, centrer les architectes de l'État dans un service.
- Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye.

2. Il m'a fallu tout de même quelques mois d'adaptation, afin de me familia-

riser avec la façon de travailler au sein du Grand Conseil.

Maintenant je suis dans le bain, et je suis fier de pouvoir mettre mes compétences à disposition de mon parti et des citoyens.

3. Mes compétences sont principalement liées à l'énergie, l'aménagement du territoire et bien entendu à tous les thèmes liés aux différentes problématiques de mon district.



JEAN-MARC UDRIOT

Aigle

1. Je suis entré au Grand Conseil vaudois le 1^{er} juillet 2022 en intégrant la commission de gestion et un peu plus tard la commission de présentation.

2. Ayant l'expérience depuis de nombreuses années d'un exécutif communal, j'ai dû rapidement apprendre le fonctionnement de notre législatif cantonal qui ma foi nécessite beaucoup de lecture, de recherche sur de nombreux sujets et une bonne dose de patience dans les débats entre autres. Les infrastructures du Parlement sont parfaites et très agréables pour siéger dans de bonnes conditions.

La relation et les contacts avec les col-

lègues de tous bords confondus sont également très importants afin de maîtriser le mieux possible les dossiers et se faire une bonne opinion. Les travaux en commission que j'apprécie font également partie de ce processus.

L'organisation opérationnelle du Grand Conseil est très efficace et m'a beaucoup impressionné dès le départ. Les personnes qui travaillent pour cette institution nous aident grandement à la bonne réalisation de notre mandat. Il en va de même du Groupe PLR où l'encadrement et la structure sont bien rôdés.

Mon engagement dans une municipalité m'a démontré qu'il y a souvent

un fossé entre nos institutions et qu'il s'agit d'amener les problèmes des communes vers le haut afin d'améliorer clairement les choses et cela d'une manière pragmatique.

3. L'économie touristique et tout ce qui tourne autour y compris le développement sur quatre saisons sont des sujets qui me tiennent à cœur.

Je souhaite m'engager afin de trouver des solutions aux nombreux problèmes de la société en général sans opposer systématiquement les genres, les territoires ou encore les classes mais dans l'intérêt de tout notre canton et de ses citoyennes et citoyens.



MICHAEL WYSSA

Ouest lausannois

1. Depuis le début de la législature, j'ai été nommé à deux commissions permanentes :

- CIDROPOL (Commission thématique des institutions et des droits politiques)
- CTSI (Commission thématique des systèmes d'information).

2. Après huit mois en fonction, je suis agréablement surpris par l'engagement et la détermination de mes collègues à servir les intérêts des citoyens et à pro-

mouvoir les idées libérales. J'apprécie également la diversité des opinions et des idées qui sont discutées en séance plénière, même lors des débats les plus serrés, avec souvent une courte majorité.

3. Pour la suite de la législature, je souhaite m'investir davantage sur un sujet qui me passionne et qui est en lien avec ma profession : l'informatique et les nouvelles technologies. Je suis convaincu que ces domaines peuvent

apporter de nombreux avantages à notre société, mais il est tout aussi important de garantir leur utilisation responsable et éthique. Je prévois de proposer des mesures visant à encourager la formation et le développement des compétences numériques, ainsi qu'à renforcer la protection des données personnelles. Je suis persuadé que nous devons continuer à faire de notre canton un leader dans le domaine des technologies de l'information.

OFFRONS À L'AGRICULTURE VAUDOISE L'ÉCRIN QU'ELLE MÉRITE !



par Loïc Bardet,
député

Bien que toujours plus peuplé et urbanisé, le Pays de Vaud n'en reste pas moins le deuxième canton agricole du pays derrière Berne et représente même la principale région de production pour certaines cultures, comme les céréales par exemple.

La filière agroalimentaire du canton a permis par ailleurs le développement d'une palette très riche de produits régionaux tels que nos différents crus vinicoles, nos nombreuses variétés de fromages, nos pâtisseries renommées ou encore nos spécialités charcutières. Alors que la succession des crises connue ces dernières années a rappelé la fragilité de certaines filières d'approvisionnement, cette base d'approvisionnement locale, même s'il ne s'agit aucunement de viser une impossible autarcie, est à conserver et encourager.



Ceci passe bien sûr par des mesures, telles que censément prévues dans la politique agricole, mais aussi par des soutiens indirects comme la lutte contre le gaspillage des bonnes terres agricoles. Ceci ne fait toutefois sens que s'il se trouve des gens motivés et capables de mettre en valeur le potentiel agroalimentaire vaudois. Si les perspectives à long terme dépendent des conditions-cadres, et donc principalement de la Berne fédérale, le maintien et le développement des compétences professionnelles peuvent être influencés de manière importante au niveau cantonal. Je pense là notamment à la formation professionnelle et à

la vulgarisation agricole dont la mise en œuvre est du ressort des cantons. Environ 300 jeunes sont actuellement sous contrat d'apprentissage dans une entreprise vaudoise du champ professionnel agricole, ce qui est numériquement logique face aux 3900 apprentis à l'échelle du pays. Au niveau qualitatif, il est par contre essentiel de rester dans la même ligue que d'autres cantons comparables. Or, ces dernières années, des investissements importants en termes d'infrastructures ont été réalisés dans les écoles d'agriculture zurichoise, saint-galloise ou encore fribourgeoise. Si on a beaucoup parlé du retard pris par la Suisse romande, et le

La succession des crises connue ces dernières années a rappelé la fragilité de certaines filières d'approvisionnement.

Pays de Vaud en particulier, en matière d'infrastructures ferroviaires, il ne faudrait pas se retrouver dans la même situation en ce qui concerne la formation professionnelle agricole.

Cette dernière dépendant à la fois de la DGAV et de la DGEP, il faut se réjouir que les deux départements de tutelle soient dorénavant en main de l'Alliance vaudoise. Malgré toute sa volonté, cet élément avait malheureusement fait défaut à Philippe Leuba ces dernières années pour pouvoir aller de l'avant sur le projet IMAGO. Ce dernier prévoit entre autre d'optimiser et de développer les infrastructures en formation professionnelle agricole, actuellement éclatées entre les sites de Changins, de Marcelin et de Grange-Verney. Afin de garder la formation professionnelle vaudoise en ligue nationale A, il faut espérer que le Conseil d'État puisse rapidement faire avancer ce dossier pour lequel il a notre soutien.

publicité

CAVE DE LA CRAUSAZ FÉCHY



Buttems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz - Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl. Cave de la Crausaz Féchy Féchy AOC La Côte	CHF	43.50
5 x 70 cl. Cave de la Crausaz rouge Les Bourrons, assemblage	CHF	43.50
5 x 70 cl. Rosé La Crausaline Pinot Noir	CHF	45.00

Prix du carton CHF 132.00

Prix valables jusqu'au 31.12.23

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton (uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NP/lieu : _____

Tél. _____

Signature : _____

TRIB

IMMOBILIER : INTERVENTIONS SUR L'USAGE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Depuis l'entrée en vigueur en 2021 de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), les communes peuvent exercer un droit de préemption pour acheter en priorité des bâtiments ou des terrains face à des investisseurs privés. Ce droit ne peut s'exercer que s'il a pour but la création de logements d'utilité publique (LUP). Dans le cas où l'autorité préemptrice ne réalise pas elle-même la construction, elle peut proposer le bien-fonds dans le cadre d'une adjudication publique pour la réalisation de LUP.



Marc-Olivier
Buffat

Or, on apprenait fin 2022 que la commune de Prilly a usé de son droit en faveur d'un partenaire privé qui en serait l'acquéreur final. Cet arrangement étonnant semble exclure tout appel d'offre ouvert et contrevient donc à la LPPPL. Si le Conseil d'État rejette la validité du vote du Conseil communal de Prilly sur cet achat en raison du quorum non-atteint, il n'a pas pris position sur le fond et n'a pas répondu aux interrogations de notre parti sur la légalité de l'acte en lui-même. En conséquence, notre député **Marc-Olivier Buffat** a pris les devants et propose par le biais d'un postulat d'apporter des précisions à la LPPPL : dans la mesure où les autorités municipales veulent exercer leur droit de préemption, elles doivent mobiliser leurs fonds propres pour ce faire et elles ne peuvent convenir d'arrangements avec des tiers avant un appel d'offre ouvert.



Philippe
Miauton

Une autre controverse sur le sujet agite notre canton : la commune de Lausanne qui use largement du droit de préemption entend proposer à la vente en droit de superficie (DDP) des biens acquis afin d'en retirer une rente régulière. Ces acquisitions comprennent souvent des logements déjà catégorisés comme LUP. Dès lors que l'achat ne permet pas la construction de nouveaux LUP, l'exercice du droit de préemption dans ce cadre semble enfreindre la LPPPL : il s'agit d'une opération purement financière. On peut dès lors se demander si la volonté originelle du législateur cantonal d'encourager la création de nouveaux LUP est respectée. Pour s'en assurer, le député PLR **Philippe Miauton** interroge le Conseil d'État sur le nombre de cas où le droit de préemption a été utilisé depuis l'entrée en vigueur de la LPPPL (quelles communes, nombre d'immeubles, typologie de logements, prix), ainsi que le nombre de nouveaux LUP créés suite à l'exercice du droit de préemption.

AGENDA

Bloquez les dates !

PLR VAUD

Congrès cantonaux 2023

Jeudi 22 juin, 19h30, Prangins

Jeudi 28 septembre, 19h30

Lundi 23 octobre, 19h30, 2^e tour

Jeudi 7 décembre, 19h30

Soirée de soutien

Cocktail dînatoire

Jeudi 4 mai, dès 18h

Salle de la Tronchenaz, Villeneuve

Brunch annuel

Dimanche 27 août, dès 10h



Prochaine parution

Mercredi 31 mai 2023

Délai rédactionnel

Lundi 22 mai 2023

Un seul slogan :

abonnez-vous
à **TRIBUNE...**

CONTINUEZ DE NOUS SUIVRE



ACCORD HISTORIQUE ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES SUR LA PÉRÉQUATION

par Christelle Luisier-Brodard,
présidente du Conseil d'État,
cheffe du Département
des institutions, du territoire
et du sport

Depuis de trop nombreuses années, les tensions entre l'État et les communes sur les questions financières sont au cœur de la vie politique vaudoise.

Avec le temps, ce sujet est devenu un marronnier, les médias relayant tant l'insatisfaction des communes, dont la participation à la cohésion sociale (PCS) pèse de manière excessive sur les budgets, que celle de l'État, qui pointe les limites de la péréquation actuelle et ses effets contre-productifs. Nous sommes en train de mettre un terme à cette situation intenable. Le 30 mars dernier, l'État et les deux faitières représentant les communes que sont l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association des communes vaudoises (AdCV) ont scellé un accord décisif permettant d'apaiser les relations institutionnelles.

Parfois galvaudé, le terme historique apparaît légitime tant le texte signé résout des problèmes lancinants. Pour ce faire, l'État prend ses responsabilités avec un nouvel effort financier en faveur des communes (CHF 160 millions par an dès 2025 déjà). De plus, la part des communes aux augmentations des dépenses sociales sera réduite de moitié environ (de 33,3% aujourd'hui à 17% dès 2026). Les communes recouvreront ainsi d'importantes marges de manœuvre pour les tâches qu'elles doivent accomplir.

L'accord définit également l'architecture de la nouvelle péréquation avec un



mécanisme clair, équilibré, basé sur des critères objectifs permettant d'atténuer les disparités de capacité financière entre les communes. Ce nouveau système sera accompagné d'une dotation minimale permettant de rapprocher les communes les moins dotées de la moyenne cantonale. Enfin la répartition de la participation à la cohésion sociale et de la facture policière sera faite selon la population et non plus de manière péréquative.

Au-delà de ces enjeux, l'accord permet une solution globale qui règle aussi les demandes des communes sur les dossiers fiscaux. Le Gouvernement s'engage à ce que les futures baisses d'impôts des personnes physiques, prévues dans le programme de législature, soient sans effets sur les recettes des communes. Soulignons encore que l'accord dessine les contours d'un

« La part des communes aux augmentations des dépenses sociales sera réduite de moitié environ (de 33,3% aujourd'hui à 17% dès 2026). »

contre-projet à l'initiative SOS Communes. Ce dernier élément, également soutenu par toutes les parties prenantes, envoie un message politique fort.

Bien que décisif, cet accord reste une étape d'un processus plus large. D'ici quelques semaines, le projet de loi ainsi que la nouvelle péréquation

seront mis en consultation. La procédure se poursuivra à l'automne avec une transmission du dossier au Grand Conseil. Il reste donc différentes étapes à franchir.

À titre plus personnel, je dois dire que je suis heureuse de ce dénouement. Avec mes équipes, nous travaillons depuis plus de trois ans sur ce dossier. Le premier accord entre l'État et l'UCV en 2020 a permis de faire une avancée, mais aujourd'hui, nous apportons une solution pérenne indispensable au bon fonctionnement institutionnel. C'est essentiel, car les collectivités publiques ne doivent pas constamment être préoccupées par des conflits financiers. Aujourd'hui, grâce à la contribution de tous les acteurs et moyennant les validations ultérieures, elles pourront se concentrer sur le cœur de leurs missions au service des Vaudoises et des Vaudois.

LES BIEN-PENSANTS, ÇA NE COLLE PAS AVEC MOI



par Pierre-André Romanens,
vice-président du Groupe PLR
au Grand Conseil, député

Je ne sais pas pour vous mais moi je suis fatigué de subir ces soi-disant gentils bien-pensants qui veulent nous imposer leur mode vie en tout cas pour un grand nombre d'entre eux: ce que nous devons manger, comment nous devons nous déplacer, comment nous devons construire nos logements, comment nous distraire, nous habiller, etc.

Chères et chers donneurs de leçons, devons-nous vous rappeler que la liberté c'est le respect de chacune et chacun? Et surtout, arrêtez de croire que c'est en bloquant la circulation routière (ce qui affecte aussi les véhicules d'urgence et les transports publics) en se collant les mains sur la chaussée que les choses vont changer rapidement, c'est non seulement dangereux mais aussi naïf et idiot.

Le bon exemple et le changement arrivent grâce à des personnes qui entreprennent avec conviction, audace et courage et souvent avec leurs propres moyens; par exemple l'agriculteur qui change ses méthodes de traitement, qui installe des panneaux photovoltaïques sur le toit de son hangar ou par la couverture de ses vergers (l'agrivoltaïsme), qui développe la production de biogaz, qui vend ses produits directement à la ferme.

De même l'entrepreneur qui innove dans son domaine, par exemple la



Image: Renovate Switzerland

construction de bâtiment avec des matériaux respectueux de la nature et d'origine locale tout en recyclant les matériaux de déconstruction, en installant des systèmes de production et de stockage d'énergies propres intégrés dans les bâtiments, en stockant de l'électricité en été (barrage, hydrogène, pompage turbinage, etc.).

Le domaine du tertiaire fournit également des efforts pour l'environnement, notamment grâce à des plans de mobilité pour le personnel, flexibilité des horaires, télétravail, crèche partagée par plusieurs entreprises.

Alors, pour les donneurs de leçons qui visiblement n'ont aucune envie d'entreprendre quoi que ce soit, nous pouvons leur suggérer deux chemins. Soit d'apprendre un métier dans le domaine de la transition énergétique, secteur où il va manquer des dizaines de milliers de personnes. Soit d'aller prêter leur assistance et leur volonté de changement là où il y a tout à faire, par exemple dans certaines régions d'Afrique ou d'Asie. Je suis certain que là-bas, ils ont un message à faire passer. Peut-être devront-ils juste éviter

de se coller les mains sur la chaussée car, dans certains pays, ce n'est pas aussi simple que chez nous et surtout très risqué.

Alors chères et chers militants de la doctrine, de la bien-pensance, le vrai travail vous tend une main franche, vigoureuse et sans colle.

« Même si les Nostradamus d'aujourd'hui nous annoncent la fin de l'humain sur terre, moi je suivrai l'optimiste qui croit en l'homme et progresserai avec lui pour cultiver l'espoir d'un futur réjouissant pour nos enfants. »

publicité



d'Silence acoustique sa

Bureau d'études

A l'écoute de votre silence

Acoustique des salles,
du bâtiment,
de l'environnement

021 601 44 59
www.dsilence.ch

L'APPRENTISSAGE : une voie d'avenir



par Emma Krattinger,
membre des JLRV

76749. C'est le nombre de places d'apprentissage qui étaient disponibles en Suisse pour la rentrée d'août 2022. Cela permet de se rendre compte de la demande en main-d'œuvre des entreprises sur le marché du travail.

En effet, trop souvent délaissé, voire dénigré, l'apprentissage reste à l'heure actuelle la formation la plus suivie par les jeunes sortants de l'école obligatoire. En effet, il s'agit d'un excellent

tremplin pour entrer dans la vie active. Apprendre à s'organiser, gérer les tâches attribuées, communiquer avec ses collègues et même parfois des clients ou encore comprendre comment gérer ses premiers salaires : voici quelques-unes des nouvelles épreuves que l'apprenti doit apprivoiser. Rapidement, il devra accomplir ses missions de manière autonome et responsable et acquerra de l'expérience en un rien de temps.

Après trois ans d'apprentissage, que ce soit en voie de base, élargie ou maturité, l'apprenti se voit remettre après la réussite de ses examens l'un de ces précieux sésames ; j'ai nommé le CFC ! Le jeune pourra alors se lancer sur le marché du travail avec trois ans d'expérience comme bagage. Il pourra également – c'est là toute la beauté de cette formation – choisir de continuer des études. S'il n'est pas détenteur d'une maturité, il peut décider de faire une maturité professionnelle en une année à 100%

ou alors la faire en deux ans et continuer à gagner de l'expérience en travaillant à temps partiel à côté. Maturité ou non, le désormais ex-apprenti peut tout de même continuer à se former en faisant des formations complémentaires propres à sa profession ou alors même décider de faire un brevet fédéral.

Tant de possibilités s'offrent à la suite de l'apprentissage, non que ce ne soit pas le cas pour les études dites universitaires. Mais la chance de pouvoir simplement changer de secteur par la suite et expérimenter différents métiers, le tout avec le même papier, est une aubaine. Je considère que chaque élève de secondaire en voie générale ou pré-gymnasiale devrait pouvoir avoir la chance d'effectuer une semaine de stage afin de se donner une idée de ce qui pourrait potentiellement l'attendre. De plus, il me semble essentiel de consacrer ne serait-ce qu'une période afin d'expliquer aux élèves quelles sont les différentes

voies possibles après l'obtention de leur certificat de fin d'études secondaires. Le gymnase ne devrait plus être la solution logique des enseignants des classes en voie pré-gymnasiale ; cette voie est souvent vue comme celle à privilégier au détriment des autres parce qu'elle « ouvre plus de portes ».

Comme vous l'aurez sûrement compris, je suis détentrice d'un CFC d'employée de commerce en banque obtenu en 2020. Je ne remercierai jamais assez l'établissement qui m'a fait confiance pendant ces trois années car grâce à eux, à 21 ans, j'entre dans ma sixième année d'activité professionnelle. J'ose même affirmer que je suis fière du choix que j'ai fait alors que j'avais 15 ans lors de la signature de contrat. J'ai même réussi à combattre ma timidité pendant mon apprentissage et sans cela, je ne serais sans doute pas là à rédiger cet article. Décidément, l'apprentissage offre beaucoup d'avantages !

publicité

Confort-lit
DEPUIS 1989

34
ans



Votre partenaire qualité et confort en **ameublement & literie**

Av. de Grandson 60
1400 Yverdon-les-Bains
024 426 14 04

Rue Saint-Martin 34
1005 Lausanne
021 323 30 44

Route des Fluides 3
1762 Givisiez
026 322 49 09

www.confort-lit.ch

DRILL, BABY DRILL!



par Stéphane Rezso,
président Commission mobilité,
énergie et environnement PLR Vaud

Ce slogan républicain pour la pré-campagne présidentielle américaine de 2008, signifie en français: «Fore, bébé fore!». À l'époque, principalement pour encourager l'exploration pétrolière ou gazière sur le territoire américain, plutôt qu'à l'étranger, dans le but d'être indépendant en matière énergétique. Avec d'ailleurs un grand succès, en tout cas pour les exportations de gaz (de schiste), ce qui a sauvé la peau de l'Europe (et la nôtre) pour l'hiver 2022-2023.

Bien que nous sachions où se trouve une poche de gaz naturel, à proximité du Léman, en terre vaudoise, on ne cherche ni du pétrole, ni du gaz, c'est bien sûr interdit, résultat d'un contre-projet à une initiative verte. Non, on cherche de l'eau chaude avec un succès, pour l'instant, très modeste.

La stratégie énergétique 2050 de la Confédération prévoit de remplacer nos bonnes vieilles énergies fossiles par du renouvelable beaucoup plus à la mode. La géothermie est intéressante dans ce contexte, elle est indépendante des conditions météorologiques (vent ou soleil), cela peut être un complément local disponible en continu 24 heures sur 24. Si on dispose d'eau suffisamment chaude (plus que 100°C), on peut même imaginer produire de l'électricité, sinon on peut facilement faire un chauffage à distance, du moins en théorie.

Plusieurs projets ont démarré en terre vaudoise, à Lavey, Vinzel et Montagny.



Comme toujours avec les électriciens, c'est aussi une course à la subvention, pensez donc la Confédération et l'État de Vaud mettent jusqu'à 60 % de l'investissement total, même si pour l'instant le succès n'est pas au rendez-vous.

Le forage de Lavey, coût total budgété 40 millions, 27 millions dépensés, se solde pour l'instant par un échec, il n'y a pas suffisamment d'eau chaude. Il était attendu environ 110°C à 3000 mètres (foré réel 2956 mètres), la température est bien présente, mais pas le volume d'eau. Donc ce projet est mis en attente.

Le forage de Vinzel a commencé, là on fore à 2300 mètres, on espère de l'eau à 80°C. L'investissement est d'environ 30 millions dont 14,4 millions de la Confédération. Le forage devrait se terminer cette année. Le but de Vinzel est un chauffage à distance pour chauffer de 1500 à 3000 ménages, le forage est en cours, facilement visible car situé tout près de l'autoroute.

Pour les serres de l'entreprise Stoll Frère SA, le forage de Montagny, on fore entre 900 mètres et 1200 mètres.

Le but étant de l'eau à 45°C, avec un puits de captage et un puits de réintroduction, il faudrait une quantité d'eau de 80 l/s, pour pouvoir l'utiliser directement dans les serres. Mais malheureusement, si la température était bien présente, l'eau n'avait que 2 à 3 l/s. il s'agit d'un investissement de 17,5 millions.

Fondamentalement notre sous-sol est mal connu, les études et les forages nous donnent une meilleure connaissance et permettront dans l'avenir d'avoir plus de succès. N'oublions pas que chacun paye 0.07 ct/kWh à la Confédération pour le soutien à ces projets. La géothermie doit nous permettre de renforcer notre mix énergétique. Allez courage, même si ce n'est pas facile, creusons!

La géothermie est indépendante des conditions météorologiques (vent ou soleil), cela peut être un complément local disponible en continu 24 heures sur 24.

publicité

Machines-Services – Bernard Thonney

Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.com

INNOVATION ET GOUVERNANCE à L'école, analyse et réflexions



par Catherine Labouchère,
présidente de la Commission santé
et affaires sociales du PLR Vaud

Le 14 mars dernier s'est tenue à la HEP, Lausanne, la journée annuelle de la gouvernance et du leadership en éducation. Réunissant des personnes à la tête des établissements scolaires de la Suisse latine, des personnalités politiques, du corps de la recherche et de celui de la pratique, les protagonistes ont débattu de la thématique du jour, évoqué des solutions pour appréhender au mieux un environnement scolaire en constante évolution.

Alternant conférences et tables rondes, les thèmes liés au pilotage et la gestion du changement dans les institutions éducatives publiques ont été traités tant par les spécialistes débattant du



management du changement et des innovations que par la table ronde réunissant des représentants politiques, à l'origine des lois et des règlements du cadre scolaire. Ils ont débattu des défis multiples de l'école, soit à la fois le respect des normes formelles, la prise en compte des réalités du terrain et l'acceptation de l'innovation par le corps enseignant, les parents et les élèves. L'innovation, mot symbolique, est très souvent valorisée par les autorités et la population dans son idée et son concept mais peine dans son application. On pourrait résumer ce sentiment par une seule phrase : « *On aime la nouveauté, mais pas le changement* ».

Le changement implique sortir de sa zone de confort, ce n'est pas toujours facile. Le leadership des cadres prend alors toute son importance. Comment le définir ? En une phrase le leadership c'est écouter, dialoguer, convaincre, décider, accompagner et entraîner. Pas si simple me direz-vous et vous aurez raison. Le problème souvent rencontré est la vitesse à laquelle le changement doit se faire. Or en milieu institutionnel public, le temps est un facteur que l'on ne doit pas négliger. Il permet d'identifier les résistances, anticiper

les difficultés, apporter les soutiens nécessaires pour que les acteurs du changement se l'approprient. À cet égard, la table ronde des politiques de bords différents a démontré qu'ils se sont tous rejoints sur le fait que l'urgence dans le changement éducatif ne faisait pas partie des recettes à promouvoir. Sans vanter une quelconque procrastination, ils se sont ralliés à la nécessité de convaincre, rassembler et bien communiquer pour que l'innovation et le changement soient acceptés. Cette unanimité au sein des politiques a rassuré les directions présentes qui ont exprimé leur satisfaction pour ce soutien.

Les cadres scolaires ont décrit les difficultés à implémenter les innovations notamment le numérique, le concept 360 degrés et les changements sociétaux rapides à la sortie de la crise Covid. Ils ont aussi évoqué les situations anxigènes liées à la guerre en Ukraine, la migration et les questions climatiques qui constituent des réalités complexes à gérer. Ils ont également souhaité que les mondes scolaire, économique et politique collaborent de façon harmonieuse par des échanges réguliers.

Si les cadres sont les moteurs du changement, le corps enseignant représente la clé de la réussite de sa concrétisation. Face aux multiples défis sociétaux, technologiques et idéologiques auxquels il est confronté, il appartient aux politiques et aux cadres de donner du sens à leur mission. Ce sens arrivera bien plus par l'exemple et la conviction, y compris au moyen d'incitations locales, que par des diktats et procédures excessives.

En conclusion, s'il fallait résumer cette journée par une maxime et un commentaire je dirai « *l'échange nous change* ». Ce partage des idées et des difficultés décrites ont donné tout son sens à cette rencontre. Il est réjouissant qu'elle se perpétue d'année en année, le dialogue étant plus que jamais nécessaire entre toutes les parties concernées par la cause scolaire.

Le changement implique sortir de sa zone de confort, ce n'est pas toujours facile.

publicité



HOTEL BELLERIVE
★ ★ ★

**Idéal pour tous vos séjours
et ceux de vos connaissances**

Vue imprenable – Parking assuré
Fitness, Sauna, Hammam

BAR PUB « LE 99 »

Av. de Cour 99, 1007 Lausanne
Tél. +41 21 614 90 00
www.hotelbellerive.ch
info@hotelbellerive.ch

EURO : L'ÉPREUVE DE VÉRITÉ

par Pierre Schaeffer

Les ministres des finances de l'Union européenne (UE) ont achevé la renégociation du Pacte de stabilité conclu en 1997 au sein de la zone euro pour assurer la stabilité de la monnaie unique, par la fixation de deux lignes rouges, 3% de déficits publics et 60% de dettes. Le pacte suspendu en 2020 pour cause de Covid sera rétabli, avec son double pare-feu, assorti d'un correctif, une trajectoire établie par Bruxelles pour chaque État.

Mais le diable se réfugie souvent dans le détail et le ministre allemand des Finances, le libéral Christian Lindner a refusé de signer le nouveau pacte avant sa transmission au Parlement européen. Lindner exige une surveillance de l'exécution du pacte, l'application de sanctions aux États récalcitrants, la France en particulier qui n'a jamais appliqué le pacte précédent.

Alors que la crise du Covid est au demeurant surmontée, l'inflation due à la hausse des matières premières régresse, les États d'Europe du Sud qui ont bénéficié d'une politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne (BCE) et de liquidités abondantes vont payer cher la rigueur voulue par les États d'Europe du Nord et la cure d'austérité a commencé avec la hausse des taux d'intérêt et l'exigence de politiques budgétaires nationales pour limiter les déficits et la dette.

Le retour à l'orthodoxie financière dans les États d'Europe du Sud, particulièrement exposés dans le domaine de la dette, qu'il s'agisse de l'Italie ou de la France, savent leur dépendance à l'euro et aux crédits de la BCE. C'est le cas de la France qui a dû s'engager dans la réforme des retraites, subventionnées par le contribuable au lieu d'être financées par les cotisations des prestataires. La baisse de la dépense



publique vaut engagement pour ces États d'une politique périlleuse, mais qu'ils ne peuvent refuser, sauf à renoncer aux acquis de l'Union monétaire. Celle-ci est non seulement facteur de tensions entre Europe du Nord et du Sud, mais au sein même des composantes de la coalition allemande. Le paradoxe est celui du parti le plus faible, les Libéraux en termes de résultats électoraux, qui dictent sa volonté aux deux autres partis, les Verts en particulier, qui voient leur programme remis en cause quand Lindner obtient une dérogation à l'interdiction des moteurs thermiques en 2035 ou entend juguler la dette que les Verts admettent. Les Libéraux n'ignorent pas la popularité de la stabilité monétaire dans l'opinion allemande, même si l'ardoise est lourde pour l'Europe du Sud. Autant de données-clés qui campent le décor de la reprise des négociations

Suisse-UE, après le cycle des Accords bilatéraux, dans un contexte centrifuge pour l'UE et de renforcement de l'exécutif bruxellois ainsi que de sa présidente, l'Allemande Ursula von der Leyen.

Lindner exige une surveillance de l'exécution du pacte, l'application de sanctions aux États récalcitrants, la France en particulier qui n'a jamais appliqué le pacte précédent.

publicité

**Fiduciaire
PAUX Conseils
& Gestion**

- Conseils fiscaux
- Gérance/ Administration PPE
- Comptabilité

Rue de la Gare 15 - 1110 Morges
Tél. 021 803 73 11
info@paux.ch - www.paux.ch

